

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
13 septembre 2023

Date d'affichage :
13 septembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Pouvoir(s) : 04
Votants : 24

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON,
Myriam COLLET donne pouvoir à Marcel BABAD,
Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX,
Murielle STOUFF donne pouvoir à Eric LARDENOIS,

Absents excusés :

Loredana MARION, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 20230404DE06 du conseil municipal en date du 4 avril 2023 approuvant le Budget Primitif,

Considérant que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte

- Les divers ajustements à la section de fonctionnement en dépenses et recettes dont 91 000 € de recettes provenant de la liquidation de l'association gestionnaire du restaurant scolaire,
- en section d'investissement :
 - le reversement à un locataire d'un dépôt de garantie de 850 €,
 - l'acquisition de terrains au centre de la commune d'un montant de 55 900 €
 - l'acquisition d'un bureau et d'un siège de bureau pour l'agent nouvellement recruté au service urbanisme et aménagement du territoire,
 - 5 000 € pour l'acquisition de deux armoires froides pour le restaurant scolaire,
 - l'ajustement de 1€ pour l'acquisition d'un camion des services techniques, de 241 € pour l'acquisition d'une table console pour le bureau du DGS, de 300 € pour l'acquisition de tables et chaises au restaurant scolaire.

Il est aussi nécessaire d'intégrer l'avance forfaitaire imputée au compte 238 pour 12 682,85 € (avance forfaitaire pour les travaux Chemin des Sables/PUP Varennes) et 7 397,58 € d'avance forfaitaire sur les travaux école maternelle du Bret (mandats au compte 2313-travaux bâtiments et 2315-travaux de voirie et recettes au compte 238).

Il convient d'adopter la décision modificative suivante :

01322	Commune de REYRIEUX	DM n°1 2023
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6228-411 : Divers	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-70 : Divers	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-820 : Divers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-020 : Réceptions	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-314 : Réceptions	0,00 €	2 501,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261-020 : Frais d'affranchissement	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-020 : A d'autres organismes	0,00 €	307,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 908,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	70 192,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	70 192,00 €	0,00 €	0,00 €
D-661121-01 : Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	6 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	6 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-91 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7713-01 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	91 000,00 €	0,00 €	91 000,00 €

 INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 192,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 192,00 €
D-2313-211 : Constructions	0,00 €	7 397,58 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	12 682,85 €	0,00 €	0,00 €
R-238-211 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 397,58 €
R-238-822 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 682,85 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	20 080,43 €	0,00 €	20 080,43 €
D-165-70 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	850,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-546-820 : TERRAINS BOURG CENTRE	0,00 €	55 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-820 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-482-810 : MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-361-020 : MATERIEL DIVERS	0,00 €	241,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-361-251 : MATERIEL DIVERS	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-453-020 : MAIRIE	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-455-251 : CUISINE CENTRALE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	62 342,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	90 272,43 €	0,00 €	90 272,43 €
Total Général		181 272,43 €		181 272,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 24

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 1.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20230919- 20230919DE02-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 03/10/2023	et de sa publication 03/10/2023
--	---	------------------------------------